

NOTE DE LA PRESIDENCE DU WP.29

**A L'ATTENTION DU BUREAU DU
COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS**

OBJET : Réflexions pour une approche stratégique. Contribution à la réunion du 21 février 2002 du bureau du CTI.

La présidence du WP.29 remercie le bureau du Comité des Transports Intérieurs (CTI) de l'avoir invitée à la réunion spéciale qu'il organise le 21 février 2002.

Le WP.29 rappelle que ses travaux portent sur l'amélioration de la sécurité, de la protection de l'environnement ainsi que sur la facilitation de la circulation internationale. A ce titre les travaux du WP.29 recouvrent la totalité des préoccupations stratégiques du Comité.

Le WP.29 se réjouit d'être le groupe le plus actif au sein du CTI, en termes de jours de réunion et de documentation. Cette situation n'est ni accidentelle, ni seulement due au dynamisme du groupe et de son secrétariat : elle est principalement liée aux enjeux politiques techniques, économiques et sociaux du WP.29.

Nous rappelons à cet égard que le WP.29 est un Forum Mondial, dont l'audience effective est de plus en plus large. Le WP.29 gère 3 accords, dont un accord européen relatif à la reconnaissance réciproque des contrôles techniques périodiques des véhicules en service et 2 accords internationaux touchant à la réglementation de construction et à la reconnaissance réciproque des homologations des véhicules entre les parties contractantes. Plus de 110 règlements techniques ont été annexés à l'accord de Genève de 1958 révisé et constituent la base technique des échanges internationaux à l'intérieur de la Communauté Européenne, de la grande Europe, et d'un très grand nombre de pays non européens parmi lesquels le Japon, l'Australie, la Corée, l'Afrique du Sud et autres. L'accord mondial de 1998 permettra une harmonisation encore plus large et donne les bases d'une concertation technique mondiale, en particulier entre les trois grands ensembles automobiles que sont les USA, le Japon et la Communauté, et aussi les pays automobiles émergents au premier rang desquels se situe la Chine qui a adhéré à l'accord.

Ces travaux ont des répercussions fortes et directes sur l'industrie automobile et peuvent influencer sur les investissements et l'emploi : c'est pourquoi l'industrie automobile mondiale a toujours apporté son soutien massif aux travaux d'harmonisation menés par le WP.29. Ces travaux apportent une contribution notable à la sécurité routière et à la protection de l'environnement, avec tous les aspects politiques et sociaux correspondants. C'est pourquoi les plus hautes instances politiques des gouvernements concernés soutiennent régulièrement les travaux du WP.29 et contribuent à leur développement.

C'est ainsi, en particulier, que le Conseil des ministres européens du 26 novembre 2001 a explicitement demandé que le dossier fondamental de la protection des piétons et aux autres usagers vulnérables de la route, en cas de choc par une voiture, soit traité par le WP.29. En outre, le 16 janvier 2002, une rencontre des ministres européens, américain et japonais à Tokyo a renouvelé sa confiance au WP.29 et exprimé une demande précise pour établir des normes mondiales harmonisées dans le domaines des véhicules très peu polluants (EFV).

Le WP.29 considère donc que la part qu'il occupe dans les travaux du CTI est très largement justifiée par les enjeux politiques, économiques et sociaux de ses travaux.

La question de transférer les travaux du WP.29 dans d'autres lieux à créer avec un financement alternatif à trouver ne mériterait d'être posée que par ceux qui ont la capacité de créer d'autres lieux, de trouver les financements alternatifs, et de comparer en termes objectifs l'intérêt des travaux du WP.29 par rapport aux autres travaux qu'on voudrait développer à la place. Cette question ne se pose pas aujourd'hui. La restructuration récente des organes de la Commission Economique pour l'Europe a été faite après une enquête approfondie auprès des gouvernements concernés, et il a été constaté un fort soutien aux travaux du WP.29 qui ont été identifiés comme une des priorités de la CEE. C'est pourquoi cette restructuration a conduit à rendre permanents les six groupes d'experts associés au WP.29 en Forum Mondial, effectuée en 2000 avec le soutien des pays non européens et en particulier des USA et du Japon, ainsi que l'appui régulier des ministres aux travaux du WP.29 doit en outre contribuer à renforcer la position du WP.29 au sein du CTI.

Le WP.29 est prêt, à son niveau, à contribuer à préparer des orientations stratégiques et des priorités pour le CTI. L'organisation de la Table Ronde du 20 février 2002 sur les modes de propulsion et carburants alternatifs, effectuée par le WP.29 à la demande du CTI, peut être considérée comme un élément de cette contribution de même que la Table Ronde sur les systèmes de Transports Intelligents que le WP.29 a proposée.

Parmi les autres éléments objectifs de contribution du WP.29, on peut citer :

- les conclusions des réunions des ministres européens du 26 novembre 2001 et mondiaux du 16 janvier 2002 ci-dessus mentionnés.
- le document intitulé : "le WP.29 : comment il fonctionne - comment y adhérer" dont la publication dans le cadre de l'ONU a été décidée à la fin de l'année 2001.
- les concertations actuellement en cours entre les USA, le Japon et la Communauté Européenne pour définir des priorités stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord mondial du 25 juin 1998.